

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2020

# COMPTE RENDU SUCCINCT



AFFICHÉ le 6 novembre 2020

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2020

#### **COMPTE RENDU**

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2020

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 septembre 2020.

**COMMANDE PUBLIQUE/** Marché de travaux d'extension et de requalification du cimetière paysager de Montauban-de-Bretagne

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché public, ainsi que tout document s'y rapportant, suivant :

Entreprise : PEROTIN TP
 Montant : 239 985,56 € HT

URBANISME / Opposition au transfert de la compétence urbaine à la communauté de communes Saint-Méen Montauban

Le conseil municipal s'OPPOSE au transfert de la compétence Urbanisme-PLU à la communauté de communes Saint-Méen Montauban.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AC 61 rue de la Corderie

Le conseil municipal ACCEPTE l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AC numérotée 61p située rue de la Corderie, d'une surface approximative de 40 m² et ACCEPTE de prendre en charge la pose de la clôture le long de la parcelle, ainsi que les frais liés à cette acquisition.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE/** Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 301A1053 rue Monvoisin

Le conseil municipal ACCEPTE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 301A numérotée 1053 située 18 rue Monvoisin, Saint-M'Hervon, d'une surface de 4 m² et la prise en charge des frais liés à cette acquisition.

**DOMAINE ET PATRIMOINE/** Rétrocession cheminement parcelles 301A465 et 301A1021 et acquisitions foncières parcelles 301A1022 et 301A1026

Le conseil municipal ACCEPTE la rétrocession gratuite du cheminement piétonnier sécurisé aménagé et des parcelles cadastrées section 301 A numérotées 465 d'une surface de 80 m² et 1021 d'une surface de 233 m² concernées par l'emprise foncière de ce chemin, et INTEGRE le cheminement dans le domaine public, voirie communale pour une longueur de 165 mètres. Les frais liés à cette rétrocession sont à la charge du vendeur.

Il DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section 301 A numérotées 1022 et 1026 d'une surface totale de 6 483 m² pour un prix global de 1 944.90 €. Les frais liés à cette acquisition seront pris pour moitié par le vendeur et pour moitié par l'acquéreur.

**DOMAINE ET PATRIMOINE/** Densification rues des glaïeuls sur parcelle cadastrée AD 403 impasse des Primevères : vente de deux terrains à bâtir viabilisés

Le conseil municipal DECIDE de vendre les terrains à bâtir, issus de la division de la parcelle cadastrée section AD numérotée 403 avec deux parcelles de part et d'autre de la voie impasse des Primevères, situés rue des glaïeuls, d'une contenance

d'environ 580 m² et d'environ 370 m², sur la base d'un prix de 120 € le m²; la ville prenant en charge les travaux de viabilisation de ces terrains.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE/** Modification emprise chemin rural existant sur la parcelle ZH 327 secteur Jual/Théodore

Le conseil municipal DECIDE de lancer la procédure d'enquête publique pour la modification de l'emprise du chemin situé sur la parcelle cadastrée section ZH numérotée 327, située rue Théodore Botrel.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE/** Déclassement logement de la gendarmerie

Le conseil municipal APPROUVE le déclassement du pavillon 6 type IV en locaux de services techniques à destination d'hébergement.

#### DOMAINE ET PATRIMOINE/ Mise à disposition de la salle espace informatique de la médiathèque à une association

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle informatique de la médiathèque à l'association Histoire et Patrimoine.

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Instauration de la commission de délégation de service public et élection des membres

Le conseil municipal DECIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public et SONT DECLARES élus à cette commission les élus suivants :

- Membres titulaires: Mme LE FUR, MM BRICHE, BUNOUF DESPRES et LE SOMMER
- Membres suppléants : M COMMEUREUC, Mmes GUEE et BOURDE, MM UDIN et VERNEY

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Désignation des membres pour la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT

Le conseil municipal DESIGNE:

Membre titulaire : M JALU

Membre suppléant : Mme LE FUR

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Rapport d'activités de la communauté de communes Saint-Méen Montauban, année 2019

Le conseil municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif de la communauté de communes Saint Méen Montauban pour l'exercice 2019.

#### FINANCES LOCALES/ Budget général : décision modificative n° DM 2020\_03

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative du budget général DM n° 2020 03.

#### FINANCES LOCALES/ Budget annexe « spanc » : décision modificative n° DM 2020\_01

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative du budget annexe « spanc », DM n°2020 01.

## FINANCES LOCALES/ Participation obligatoire pour scolarisation extérieure, pour l'année scolaire 2019-2020 classe ULIS Montfort sur Meu

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à verser la participation sur la base du coût moyen d'un élève en primaire à l'école publique de Montfort, soit 491.83 € au titre de l'année 2019-2020, pour l'élève domicilié sur le territoire communal, pour défaut de capacité d'accueil, la ville ne disposant pas d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire sur son territoire.

#### FINANCES LOCALES/ Admission en non-valeur

Le conseil municipal ADMET en non-valeur les titres de recettes correspondants aux motifs « Montant inférieur au seuil des poursuites » pour un montant de 17,44 €,

Il ADMET en non-valeur les titres de recettes correspondants aux motifs « Combinaison infructueuse d'actes » pour un montant de 290,36 €.